

Le Tampon, le 3 mai 2023



COMPTE-RENDU REUNION FFTT/CFA/LRTT

Association

Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table

Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrтт.re

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Adresse Siège social
20 rue Philibert TSIRANANA
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrтт.re

Page Facebook

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

Code APS

DATE : Mercredi 26 avril 2023

LIEU : réunion en distanciel – Outil ZOOM

HORAIRE : 20 h 00

PRESENTS :

FFTT : Françoise LAPICQUE (secrétaire générale)

CFA : Claude RAECKELBOOM (président CFA)

LRTT : Isabelle ALLIOT-MICHOUX (présidente), Thomas MONDON (vice-président),
Marc DUBOURDIEU (secrétaire),

SUJET : conseils apportés par la CFA et mesures à prendre afin d'améliorer le fonctionnement local de la CRA.

Françoise LAPICQUE ouvre la réunion en soulignant l'implication et le sérieux des candidats réunionnais (et d'un candidat mahorais) dans la préparation du JA2. Le groupe devrait valider sa formation par un devoir écrit se déroulant dans le département, surveillé par Marc DUBOURDIEU, actuel JA3. Mme LAPICQUE souligne quelle sera présente en visioconférence pour parer à tout souci durant l'épreuve.

L'épreuve JA3 devrait être repoussée en début de saison prochaine, selon des modalités qui restent à définir.

Un des candidats pour le JA2 présente des aptitudes intéressantes et pourrait être sollicité pour préparer le JA3 après l'obtention de son premier diplôme.

Les représentants fédéraux évoquent les messages reçus par un conseiller de Ligue (Jean-Marc JACQUES) et un parent de joueur (Frédéric METRO) se plaignant du mauvais fonctionnement de la CRA de La Réunion (désignation des juges-arbitres, organisations des compétitions, ...)

⇒ Désir d'organiser une réunion et énoncer des propositions simples afin d'améliorer cet aspect essentiel du déroulement des compétitions.

Isabelle ALLIOT-MICHOUX signale que certains premiers conseils ont été entendus puisque le juge-arbitrage et l'arbitrage des championnats de La Réunion Toutes Séries organisés tout récemment n'ont fait l'objet d'aucune critique, bien au contraire :

M. le président de la CFA signale qu'effectivement il a eu des échanges avec Patrice FEN CHONG pour l'organisation de la compétition.

Claude RAECKELBOOM revient sur certains points. Il peut y avoir des erreurs de juge-arbitrage et il est nécessaire de les reconnaître. Il faut surtout s'assurer que les erreurs détectées ne se renouvellent pas par la suite.

Lorsqu'un résultat sportif est enregistré, on ne revient pas dessus. On ne peut le changer.

Il énonce plusieurs procédures simples à mettre en place pour la saison à venir :

- répertorier tous les juges et arbitres en activité et leur niveau,
- désigner des JA en fonction du niveau d'exigence demandé pour les compétitions et les diplômes requis.
- demander à ces mêmes juges qu'ils se positionnent sur les compétitions du calendrier sportif diffusé en début d'année sportive, et ce pour la saison en entier,
- s'assurer que juges et arbitres ont le matériel nécessaire à leur disposition, notamment des polos « normalisés » qui les distinguent pendant la compétition.

Marc DUBOURDIEU signale que ce matériel a été distribué récemment. La LRTT a aussi à sa disposition des kits d'arbitrage et a acheté des chronos. La CRA bénéficie d'une imprimante et doit bientôt recevoir un nouvel écran grand format pour son ordinateur. La Ligue va s'assurer auprès de la CRA qu'il ne manque pas d'équipement (notamment les polos).

Les JA et JA adjoints touchent des indemnités pour les organisations, fonction de leur importance. Pour exemple, un tableau de Critérium est indemnisé à hauteur de 35 euros pour un JA. En revanche aucun frais de déplacement ou de remboursement de matériel de papeterie.

Le président de la CFA rebondit sur ce point pour signaler qu'il faut joindre la grille d'indemnisation aux JA sollicités lors de l'appel à « juge-arbitrer » en cours de saison.

Il sera aussi nécessaire dans le fichier répertoriant ces personnes, d'indiquer le matériel dont ils disposent.

Chaque JA devra être convoqué officiellement par courrier avant les compétitions pour lesquelles il officiera.

Claude nous parle ensuite de l'utilité de programmer dans un club d'accueil, en début de saison, une journée de cohésion et de convivialité entre juges et arbitres avec un certain nombre de thèmes abordés (notamment les modifications réglementaires survenant en début de saison).

Françoise LAPICQUE signale que les débats peuvent s'élargir à des thèmes dont on parle beaucoup en ce moment : gestes qui sauvent (les arbitres et juges devront être formés) ou encore ce qui concerne la prévention des risques et violences.

La réunion est levée à 21 h 30 après rappel des points débattus et quelques informations sur la convention de développement entre la FFTT et la LRTT.

Madame la présidente de Ligue remercie les représentants fédéraux pour cette rencontre numérique.

La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX



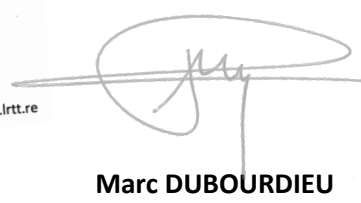
Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

- Secrétaire général -

20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde

Tél. : 0692 66 65 82 – Mèl. : secretaire@lrrt.re – Site Web : www.lrrt.re

Le secrétaire



Marc DUBOURDIEU